



Tiers sortant à constituer lors de l'AG

Par **basse**, le **04/11/2016** à **14:16**

Bonjour, rnNotre association a un CD de 60 membre élus pour 3ans. La dernière AG en déc 2013, il y avait 20 entrants et 40 restants. La prochaine AG est prévue en déc 2016, 3 membres du CD sont décés en cours de mandat, 2 sont suspendus et proposés à l'exclusion, 2 sont démissionnaires et on a décompté plus de 10 absences non justifiées pour 5 membres. La question: Est ce que les 20 qui étaient désignés au début comme prochain tiers sortant seront toujours considérés ou est ce qu'on va tenir compte des personnes décédés, sanctionnées, démissionnaires et absenteistes pour constituer le tiers sortant? Surtout que les statuts et règlements n'ont rien prévu devant une telle situation. Merci de m'éclaircir